



COMMISSION
URBANISME, CONSTRUCTIONS & PATRIMOINE

Rapport (public)
de la séance du mercredi 29 mars 2023 à 19h00
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Mme Dominique BAUMBERGER
M. Jean-Noël DUCREST
Mme Catherine ODIER
M. Raphaël RAPIN
M. Albert SIROLLI (remplaçant)
M. Killian SUDAN

M. Christophe BAUMGERGER Adjoint
M. Charles LASSAUCE Secrétaire général

Excusé : M. Adrien COCHET

Invité-e-s : M. Dimitri VALLIER, consortium des entreprises Viara, edms et RR&A
M. Yves BACH, consortium des entreprises Viara, edms et RR&A
Mme Maria GIL, consortium des entreprises Viara, edms et RR&A

ORDRE DU JOUR

19h Premier bilan des réflexions sur l'aménagement du quai de Corsier
Synthèse des résultats du sondage
Présentation par des représentants du consortium des entreprises Viara, edms et RR&A

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2023**
- 3. Discussion sur la présentation de l'aménagement du quai et du sondage**
- 4. Communication de l'Exécutif**
- 5. Divers**

La Présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous et accueille les représentants du consortium des entreprises Viara, edms et RR&A.

Premier bilan des réflexions sur l'aménagement du quai de Corsier
Synthèse des résultats du sondage
Présentation par des représentants du consortium des entreprises Viara, edms et RR&A

Mme M. Gil souligne tout d'abord le grand intérêt de ce sujet tant au niveau des enjeux, qui allient les thèmes écologie et biodiversité, que de la requalification de l'espace public de Corsier. Le processus a débuté en novembre 2022 (diagnostic, identification des enjeux et premières intentions). Une série de principes d'aménagement ont été définis avant la première étape de la démarche participative, avec la mise en ligne du sondage.

Diagnostic

Les qualités paysagères de la commune, le maillage des mobilités douces et transports publics ainsi que l'organisation de la centralité et de l'espace public de référence ont permis d'identifier les enjeux majeurs à grande échelle : rendre les mobilités douces beaucoup plus attractives avec de nouvelles liaisons pour relier le bourg au quai et améliorer la lisibilité des portes d'accès du quai.

Concernant le quai, deux points centraux ressortent, à savoir le patrimoine arboré (cordons et conifères isolés) et architectural (chantier naval, villas anciennes) qui lui confère son caractère particulier. Il faut aussi relever le rapport avec le bord du lac (pontons privés, exposition à la ville, manque de profondeur du lac à cet endroit et fond rocheux), qui conditionnera beaucoup le développement du projet.

Trois séquences ont été identifiées en fonction des contextes et usages : séquence 1 : port ; séquence 2 : centre (placette) ; séquence 3 : résidentielle.

La série d'enjeux qui ont été définis seront le fil rouge du projet : déplacements mobilité douce et liaisons piétonnes potentielles sur domaine privé, perméabilités piétonnes, rampe de mise à l'eau. Les aménagements devront être favorables à la biodiversité et compatibles avec les autres usages.

Principes généraux et variantes d'aménagement

M. D. Vallier explique que pour la séquence 1 (port), le premier principe qui ressort, c'est l'amélioration des connexions modes doux depuis la route d'Hermance jusqu'au quai et à la placette. Cela peut se décliner par la création de vraies promenades plus larges, plus confortables, plus sécurisées et plus agréables sur le chemin du Port. Cela signifie peut-être aussi limiter le gabarit routier et, ainsi, la vitesse. Et travailler éventuellement avec un principe de seuils à niveau ou surélevés avec des différences de matérialités, afin de favoriser les traversées piétonnes.

Le deuxième principe, c'est la notion de portes d'entrée et de seuils au niveau du chantier naval, qui marque le début du quai de Corsier. Différents moyens existent : traitements de sol différenciés, mobilier urbain, mais aussi se réapproprier des espaces résiduels comme ceux situés contre le chantier naval et sous les tilleuls, côté parking. Le but n'est pas d'en faire des places, mais des espaces d'entrée qualitatifs et utilisables par tous.

Les enjeux sont nombreux pour la séquence 3 (résidentielle), comme limiter la circulation motorisée aux riverains. Principes développés : travailler le quai, qui n'est pas très large, de façade à façade, soit depuis les limites privatives des villas jusqu'aux enrochements ; mise en place d'une circulation mixte (riverains autorités et mobilités douces) en favorisant une hiérarchie plutôt en faveur des cheminements piétons au moyen d'aménagements adéquats ; valorisation du patrimoine arboré et le rapport au lac. Ces principes ont été étudiés sous différentes formes (cf. planches récapitulatives et images de référence). Variante 1 (en coulisse) : un peu plus minérale avec un aménagement unitaire de façade à façade sur toute la largeur du quai et un enchevêtrement de matérialités différentes afin de flouter les lignes (quai, lac, platanes, etc.). Variante 2 (liseré) : distinction entre la circulation côté villas sur la chaussée actuelle et création d'un liseré au bord du lac pour la flânerie. Variante 3 : distinction entre la zone de circulation côté villas (véhicules et mobilités douces mixtes) et les platanes avec une désimperméabilisation du sol pour proposer une pelouse linéaire et continue.

La séquence 2 (placette) ayant été aménagée récemment, il ne s'agit pas de faire tabula rasa, mais d'étudier les possibilités d'améliorer la situation du centre avec des aménagements ciblés et nuancés. Ont par exemple été relevées des possibilités d'amélioration de la rampe de mise à l'eau, qui crée actuellement deux espaces physiques. Cela limite toutes les possibilités d'animations ponctuelles ou pérennes, la compréhension de cet espace public de référence, et les différences de niveaux posent des questions de sécurité (piétons, PMR, etc.). Deux variantes ont été étudiées : couvrir la rampe lorsqu'elle n'est pas utilisée (la faisabilité technique ainsi que les coûts sont à l'étude), ce qui permettra d'améliorer les cheminements et circulations piétonnes grâce à une place d'un seul tenant, ou suppression totale de la rampe

de mise à l'eau (amélioration réelle des circulations, de la sécurité, des possibilités en termes d'animations). Des entretiens préalables ont été menés avec les acteurs importants du quai (capitainerie, chantier naval, club nautique). Cette rampe est très peu utilisée. Mais c'est au stade de l'avant-projet qu'il faut poser ces questions.

Plusieurs variantes ont également été étudiées concernant les accès à l'eau, qu'ils soient ponctuels (échelles) ou pérennes (plage ou grève). Ceux-ci auront naturellement des incidences sur le type d'aménagements et les coûts. À l'heure actuelle, la différence de niveau entre le trottoir, le quai et l'eau est d'environ 2 m. Et comment répartir et positionner les accès à l'eau ? Favoriser un seul point de baignade ou des accès ponctuels, et avec quels aménagements (pontons s'avancant sur le lac, élargissement du quai de type gradins, grève) ?

Les résultats du sondage et la concertation publique permettront d'alimenter aussi les réflexions. Les questions de faisabilité technique et économique sont en cours de discussion. Et le bureau Viridis se joindra bientôt aux mandataires concernant les questions environnementales.

Démarche participative

Mme M. Gil indique qu'après le sondage, la deuxième étape prévue est une présentation publique de l'état d'avancement du projet. Puis les groupes de suivi, dont l'un représentera la population, participeront à deux ateliers de travail. Une présentation finale de restitution du résultat viendra clore le travail des mandataires, de la commune et des habitants.

Sur les 324 questionnaires remplis par la population, 224 réponses (soit environ 10 % de la population) ont été analysées (les autres étaient soit incomplets, soit émanaient de non-résidents).

Sur une question d'un commissaire, **M. Ch. Lassauce** précise que l'objectif était de ne pas empêcher les membres d'une même famille, connectés avec la même adresse IP, de répondre au sondage.

Les profils des participants étaient très variés (46 à 60 ans pour le groupe prédominant). À peu près la moitié réside à proximité du quai, l'autre au-delà. Les réponses varient en fonction du lieu de résidence. Les lieux les plus appréciés : quai, lac, campagne et chemins pédestres. Les habitants recherchent surtout des ambiances calmes et tranquilles. Activités les plus pratiquées : surtout la détente, puis les activités sportives. En lien avec ces réponses, les sondés considèrent qu'un espace public réussi restreint la circulation des véhicules motorisés, favorise la sécurisation des modes doux, offre du mobilier urbain pour la détente, notamment des bancs, de la fraîcheur et de l'ombrage. Les animations proposées répondent globalement aux attentes et les lieux choisis sont bien adaptés. La population participe bien aux manifestations et événements de la commune. Certains ont suggéré d'accueillir davantage d'événements autour de l'école et du quai.

Le quai est très fréquenté tout au long de l'année pour se promener et, pendant la belle saison, pour les activités liées au lac ainsi que le restaurant. 80 % des sondés s'y rendent à pied ou à vélo (rapidité, confort ou conviction). Pour favoriser ces modes de déplacement, ils pensent important de sécuriser davantage ces parcours, de créer de nouvelles liaisons depuis le village et d'équiper le quai avec des stationnements vélos.

À conserver ou valoriser : vue, calme, intimité, végétation, débarcadère. À améliorer : la place énorme dévolue aux véhicules motorisés, sécurité pour les vélos et les piétons, image peu conviviale du quai.

Attentes des habitants du village : mise en valeur du charme actuel du quai et préservation de son paysage naturel, envisager plus d'animations mais raisonnablement, équipements (accès au lac, pontons ou plage, aires de détente/bronzage, petite restauration, racks à paddles, jeux pour tous).

La plupart des riverains souhaiteraient ne rien changer à la situation actuelle, hormis une

limitation de la circulation motorisée et la suppression des places de stationnement.

Suite aux différentes discussions et aux retours du sondage, la solution qui se dessine répondrait plutôt aux attentes et enjeux identifiés en amont, à savoir : conserver l'identité du quai, aménager une zone de promenade et une zone de détente lisibles et bien distinctes, requalifier au maximum le quai et la placette du débarcadère avec une intervention raisonnée, multiplier les rapports au lac, marquage de la porte d'entrée au niveau du chantier naval et réappropriation de l'espace à proximité du parking de Collonge-Bellerive, créer une promenade continue côté villas, limiter les revêtements imperméables, valoriser le patrimoine arboré, offrir des accès ponctuels à l'eau et peut-être un ouvrage pour réduire l'exposition à la bise tout en permettant d'entrer dans une partie plus profonde du lac, étudier des variantes pour la rampe de mise à l'eau.

Prochaines étapes

M. D. Vallier rappelle qu'il s'agit pour le moment de principes, qui restent à affiner et étudier. Les sondés souhaiteraient des accès ponctuels à l'eau (pontons) ; de plus, certains utilisent la rampe comme une plage, ce qui crée des conflits d'usages. Ils apprécient les accès à l'eau des Eaux-Vives, d'Anières ou d'Hermance, de type plages. La bise et la différence de niveau sont des contraintes importantes.

Sur une demande de précision d'un commissaire, **Mme M. Gil** indique que le point de mise à l'eau serait un peu plus grand que le débarcadère principal.

Le but étant de s'éloigner de la rampe de mise à l'eau, relève un autre commissaire.

Mme M. Gil répond par l'affirmative, étant précisé qu'il n'est pas possible d'installer un accès à l'eau à moins de 200 m du débarcadère.

M. D. Vallier explique que les marges d'implantation des points de baignade sont assez limitées, d'autant qu'il y a des contraintes avec les réseaux EP et EU vers le Nant d'Aisy.

M. Y. Bach ajoute que le débarcadère et le lac appartiennent au domaine public cantonal, la plate-forme en amont à Corsier. Le collecteur EU émet des nuisances olfactives incompatibles avec la baignade. Et les zones de baignade sont contrôlées par les services d'hygiène. La solution aurait été de prolonger la conduite EC plus au large (environ 150 m), mais de tels ouvrages sont très onéreux (de Fr. 10'000.- à Fr. 15'000.-/ml). Les zones où arrivent les petits ruisseaux seront évoquées avec le bureau Viridis, car très intéressantes pour la biodiversité ; de petits aménagements auraient peut-être un intérêt.

La baignade devra être décalée dans un secteur plus favorable. Un aménagement abrité de la bise pourrait être proposé à l'aval pour la mise à l'eau, d'une longueur assez ambitieuse pour atteindre une profondeur d'au moins 1,5 m pour les nageurs. Ce grand ouvrage, dont l'implantation serait assez discrète, permettrait aussi de profiter de la vue sur le patrimoine arboré de la région, en hiver (coût de l'ordre de Fr. 2'000.-/m²). S'agissant d'un ouvrage lacustre destiné au public, la capitainerie acceptera peut-être de participer.

M. D. Vallier répète que l'objectif est d'avoir une optique d'aménagement la plus raisonnée possible en priorisant et mesurant les efforts.

Sur une question, **M. Ch. Lassaue** indique que tous les pontons, hormis le débarcadère qui appartient au canton, sont privés. Ces concessions, non pérennes, sont accordées par l'État, sachant que sur le principe, chaque propriété ayant un accès sur le lac ou le quai a la possibilité de disposer d'un ponton. Si le projet le commandait, il serait possible de trouver des solutions avec la capitainerie.

Un commissaire rappelle que les jeunes vont sur le débarcadère. Cet élément a-t-il été pris en considération ?

Mme M. Gil indique que les nouveaux aménagements devront respecter les directives ; la baignade à cet endroit n'étant pas encouragée, l'objectif est d'aménager ailleurs des mises à l'eau dans de bonnes conditions.

M. D. Vallier ajoute qu'à l'heure actuelle, il n'y a aucune autre alternative. Le problème est le même à Anières, où les baigneurs sont nombreux au débarcadère. Mais l'incitation est préférable à l'interdiction.

Ledit commissaire pense qu'il faut effectivement trouver une solution pour éviter les conflits entre la rampe de mise à l'eau et les baigneurs.

Un autre commissaire rappelle l'étude de mobilité sur le quai réalisée par un autre bureau. Y a-t-il une coordination entre l'aménagement du quai et la mobilité ?

M. Ch. Lassaue précise que l'étude de CITEC est en main du consortium qui a aussi un ingénieur mobilité.

Cette étude faisait partie intégrante du cahier des charges, complète **M. Ch. Baumberger**.

Un commissaire relève la complexité, pour les remorques, d'un éventuel rétrécissement de la chaussée. Ces éléments ont-ils été pris en compte ?

M. D. Vallier répond par l'affirmative, sachant que tous ces éléments sont normés.

Mme M. Gil explique que remplacer les chicanes, sur le chemin du Port, par des seuils légèrement surélevés permettrait d'élargir le trottoir tout en conservant les gabarits actuels de la route.

Les gendarmes couchés ne sont-ils pas trop bruyants ? relève le même commissaire.

M. D. Vallier indique que toute surélévation peut engendrer de possibles nuisances, avec les remorques. Il pourrait aussi être possible de créer juste des différences de revêtements.

Sur demande, **Mme M. Gil** présente sur un plan les deux chemins privés qu'il est aussi possible d'emprunter pour rejoindre le quai.

Le chemin des Pilotis a l'intérêt d'amener à l'arrêt de bus situé sur la route d'Hermance, ajoute **M. D. Vallier**.

À ce stade de l'avant-projet, et suite à l'appel d'offres, des mandataires spécialisés viendront compléter l'équipe : Viridis (environnement) et Radiance 35 (éclairage). Ces bureaux ont déjà travaillé sur le secteur, et connaissent donc bien le contexte. Des propositions suivront l'étude de faisabilité technique (baignade, ponton, rampe de mise à l'eau, etc.). Mi-mai, la présentation publique permettra de faire état de l'avancement de l'avant-projet. À la fin mai, l'avant-projet sera finalisé et remis à la commune (y compris l'estimation des coûts et le retour de la présentation publique). Suivront les ateliers de concertation (en juin) et le lancement de la phase PRO, avec une finalisation et une remise du dossier à la fin de l'été. L'objectif des mandataires est de déposer la DD mi-octobre.

Sur une question, **M. Ch. Baumberger** répète que la présentation publique du projet est prévue en mai. Celle-ci se déroulera comme pour le PDCom ou le PLQ Chasselas.

M. Ch. Lassaue explique que les sondés avaient, par le biais du sondage, l'opportunité de s'inscrire aux ateliers participatifs. La commission procédera tout à l'heure au tirage au sort, ce qui permettra d'informer les intéressés avec des éléments plus précis, afin qu'ils confirment leur participation.

En l'absence d'autre remarque ou question, **la Présidente** remercie Mme Gil ainsi que MM. Vallier et Bach et les libère. **M. Ch. Lassaue** précise que la présentation de Varia sera dès demain matin à disposition sur CMNet.

Départ de Mme Gil ainsi que de MM. Vallier et Bach.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par 5 oui.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2023

Un commissaire propose une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé de la séance du 15 février 2023 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (5 oui).

3. Discussion sur la présentation de l'aménagement du quai et du sondage

Ci-après les remarques ou questions qui ressortent de la discussion.

Un commissaire, qui aime bien cet effort d'aménagement du quai, espère que les élus pourront y apporter quelques corrections, car le planning est très court. Il aimerait pouvoir parler avant de certains éléments (plages, aménagements, etc.) pour l'élaboration de ce quai, qui est important. Il est assez inquiet par rapport aux gendarmes couchés, qui peuvent être bruyants, et craint des réticences des riverains. Sinon, il aime bien les propositions. Concernant la petite rampe de mise à l'eau, il serait dommage de la supprimer. Il préférerait la variante avec une couverture mobile (caillebotis).

M. Ch. Baumberger indique que cette petite rampe est peu utilisée.

Un autre commissaire ne trouve pas cette rampe particulièrement utile, puisque la première, moderne et toute neuve, offre tous les accès (bateaux, canoës, paddles). Il trouve l'idée d'une place centrale uniforme assez sympathique. Il est finalement assez favorable au projet présenté. Car beaucoup de Corsiérois vont sur Hermance ou Collonge-Bellerive, faute de disposer d'une zone de baignade ou d'un endroit pour se poser au bord de l'eau hormis la place de gravier à côté du débarcadère principal. S'il aime bien l'idée d'un ponton principal, il aurait même tendance à le repousser un peu plus loin, d'enlever le flanc côté nord côté EC pour tirer une plage au sud afin d'offrir une vraie zone de détente (sable ou galets) et de baignade. Car ce secteur, avec sa vue sur Genève et le coucher du soleil, serait sûrement très prisé. Et, comme évoqué au sein de la CTSM, une zone vers le débarcadère avec des racks à paddles.

M. Ch. Baumberger confirme que le rack à paddles sera installé à l'essai à côté de la grande rampe de mise à l'eau.

Un troisième commissaire se réjouit d'arriver enfin à une date après des années de discussions et de latence. La commune arrive à bout touchant de ce projet, ce qui est hyper intéressant. Et la population y a été associée (sondage, présentation publique, ateliers participatifs). La proposition de son préopinant d'allonger la plage est intéressante ; il faudra voir les aspects techniques. Mais il tient à saluer le fait que les élus ont enfin un planning, et que la DD pourrait être déposée en octobre.

Que deviendront les enrochements actuels. Seront-ils remplacés, enlevés, recouverts ?

M. Ch. Lassaue explique qu'ils sont intégrés à l'analyse ; il est possible qu'ils soient enlevés, ou habillés avec de petits pontons en bois. Tout reste ouvert, à ce stade.

Une précision concernant la variante avec des gradins est demandée.

M. Ch. Lassaue indique que des gradins ou pontons pourraient être réalisés après le débarcadère, réservé aux bateaux.

Un commissaire évoque les blocs de pierres plates équipés d'échelles installés avant Genève Plage, qui permettent aux baigneurs d'entrer directement en eau profonde.

M. Ch. Lassaue rappelle qu'à Corsier, il faut parcourir au moins 50 à 100 m vers le large pour avoir 1,5 m de profondeur. Les enrochements évoqués seraient des zones plates et non des rochers disparates.

Le même commissaire relève que de tels aménagements attirent les pique-niqueurs, en été, avec toutes les problématiques liées aux déchets sauvages. Le mobilier urbain devra garantir une récupération efficace des déchets (cf. plage de la Savonnière).

M. Ch. Lassaue explique que M. Bach, qui est un spécialiste des accès au lac, connaît

particulièrement bien tous ces éléments. Il a travaillé en grande partie sur la plage des Eaux-Vives.

Où se situerait le début de la zone piétonne ?

M. Ch. Lassaue répond que la zone piétonne commencerait à hauteur de la place handicapés, au droit du chemin permettant d'accéder au petit lac, au niveau du débarcadère.

Comme cela avait déjà été planifié par CITEC, avec un totem à l'entrée, est-il relevé.

Tous les scénarios ont été étudiés : zone 30 km/h ou zone de rencontre intégrale, piétonnisation sur la fin du quai avec zone 30 km/h ou de rencontre, piétonnisation complète (qui poserait d'importants problèmes de conflits avec les véhicules, notamment pour la rampe de mise à l'eau). La logique commanderait plutôt d'aménager une porte d'entrée juste après. Cela montrerait aux usagers qu'ils se trouvent sur un autre type de zone tout en permettant aux véhicules d'accéder au parking du petit lac, conclut **M. Ch. Lassaue**.

Le commissaire trouverait intéressant d'avoir une présentation publique, un projet quasiment finalisé et de retoucher potentiellement quelques détails.

La présentation publique aurait lieu en mai. Or une séance de la CUCP est planifiée pour le 3.5.2023, relève **la Présidente**.

M. Ch. Lassaue propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour afin de finaliser la présentation publique avec les mandataires.

Combien de places de stationnement resteraient sur le quai ?

Seulement la place handicapés, répond **M. Ch. Lassaue** en précisant que des discussions sont en cours avec la commune de Collonge-Bellerive en vue d'un réaménagement du parking de la baie de Corsier, ce qui permettrait d'offrir grosso modo une dizaine de places supplémentaires. Les mandataires ont étudié la possibilité de compenser les 18-19 places supprimées sur le chemin du Port, ce qui serait complexe en termes de circulation.

Un commissaire ajoute que les propriétaires de bateaux trouvent déjà complexe de passer par le chemin du Port avec leur remorque. Ajouter des gendarmes couchés serait encore plus gênant.

M. Ch. Lassaue souligne l'importance de trouver le juste milieu par rapport aux intérêts contradictoires.

Cette rampe de mise à l'eau est la seule entre la frontière et Genève, est-il rappelé.

Où seraient projetés les gendarmes couchés ?

Concernant la mobilité et les aménagements qui y sont liés, les principes sont encore en discussion, indique **M. Ch. Lassaue**. Les mandataires ont été rendus très attentifs à toutes les problématiques liées aux bateaux par les différents partenaires et utilisateurs.

M. Ch. Baumberger répète qu'il s'agit pour l'instant de principes et de concepts, non de définitions.

Un commissaire revient sur la présentation du 31.5.2022 de CITEC (page 22), qui proposait différentes variantes. Des signalisations et revêtements de sol différents étaient envisagés pour la zone piétonne, et une zone pavée à l'entrée du virage, pour le débarcadère.

Sur une demande de précision, **M. Ch. Lassaue** explique que la route actuelle serait la zone piétonne avec un aménagement de la voirie permettant aux véhicules des riverains d'accéder à leur propriété, ainsi qu'aux véhicules de secours, si besoin. La priorité des piétons sera totale.

Donc même un camion pourrait passer ?

Un commissaire rappelle que cet accès pour les véhicules de secours est obligatoire. Les largeurs, croisements, etc. sont normés.

Un autre commissaire évoque le centre de Carouge ou Satigny, dont les zones ne donnent plus aux conducteurs l'impression d'être sur une voie de circulation, les obligeant à ralentir.

Les commissaires prennent connaissance des modalités du tirage au sort pour les ateliers participatifs.

M. Ch. Lassaue précise que 79 sondés ont manifesté leur intérêt. D'où la mise en place de ce tirage au sort dont la procédure est résumée dans le document remis aux commissaires. Varia, qui a l'habitude d'organiser des ateliers participatifs, a souligné l'importance d'une représentativité géographique, soit 4 habitants du quai (sur les 44 inscrits) et 4 du village (sur les 35 inscrits). Outre la représentativité géographique, chaque groupe intégrera au moins un représentant de chaque sexe, un représentant des moins de 45 ans et des plus de 45 ans. Tous les inscrits se sont vus attribuer un numéro afin que le tirage au sort soit anonyme, ouvert et totalement aléatoire.

Sur une question de **M. A. Sirolli**, **M. Ch. Lassaue** précise que de l'expérience des mandataires, 8 personnes est la limite maximale pour travailler de manière consensuelle.

Une commissaire est désignée pour tirer les jetons, M. Ch. Baumberger annonce au fur et à mesure les numéros et M. Ch. Lassaue prend note des résultats dans l'ordre du tirage.

Les 8 personnes désignées seront contactées afin qu'elles confirment, ou non, leur intérêt pour ces ateliers participatifs (deux matinées en juin). Cas échéant, les viennent-ensuite seront contactés dans l'ordre du tirage au sort.

Tous les participants recevront un e-mail informatif et pourront, par téléphone, demander leur rang dans le tirage au sort à la Mairie. La liste ne sera pas transmise telle quelle, car comprenant des données personnelles que la commune n'est pas autorisée à diffuser.

4. Communication de l'Exécutif

M. Ch. Baumberger communique diverses informations.

Panneaux solaires Prés-Grange : en l'absence de Mme V. Roux, les devis reçus n'ont pas encore pu être analysés. Plus d'informations seront communiquées lors de la prochaine séance. Le tableau récapitulatif du projet solaire sera mis à disposition des commissaires sur CMNet.

Aménagements paysagers de Prés-Grange : M. Ch. Lassaue a pris langue avec M. Lacroix. Les deux arbres morts seront remplacés, devant la crèche. Concernant le verdissement et embellissement global de Prés-Grange, les appels d'offres sont en cours. Les travaux sont toujours prévus entre fin avril et début mai.

Pavillon scolaire provisoire : les dalles avaient été partiellement analysées lundi par l'entreprise Erné. Or à l'arrivée du premier container, mardi, l'entreprise a relevé une différence de quelques millimètres qui n'était pas acceptable pour elle. Car les exigences d'Erné sont supérieures à la tolérance admise par la norme SIA. Le chantier a donc été arrêté et Implenia est en train de rectifier les dalles. Les containers seront posés la semaine prochaine. Erné n'ayant pas contrôlé toutes les dalles, le surcoût sera à la charge des entreprises.

Un commissaire souligne l'importance de contrôler que ce surcoût ne soit pas répercuté sur le poste « divers et imprévus ».

M. Ch. Lassaue rappelle que deux techniciens communaux, dont un architecte, suivent ce chantier ; le contrôle des coûts est donc assuré.

Le convoi, qui était en route, a été interrompu, indique **M. Ch. Baumberger**. Et tous les ouvriers ont dû être renvoyés à la maison. La durée de location de la grue (140 tonnes de levage) a dû être prolongée (plus-values à la charge des entreprises).

Il est relevé que le planning originel était déjà très serré.

Un commissaire rappelle que la commune avait une marge d'un mois.

M. Ch. Baumberger explique que le stationnement sera peut-être un peu plus compliqué, la semaine prochaine. Mais un spécialiste en circulation et stationnement gèrera les entrées et sorties des camions.

Un autre commissaire constate déjà des traces de frottement sur les trottoirs à l'entrée du parking. Ne faudrait-il pas en interdire l'accès ?

M. Ch. Lassaue indique que la question de fermer complètement le parking de l'école s'était posée. Mais les places de stationnement manquent, dans le village. La création d'un parking provisoire en plein champ avait aussi été évoquée, mais celui-ci aurait été trop dépendant des conditions météo. Les ingénieurs mobilité ont préféré utiliser le parking du NGS, ce qui permet de maintenir aussi des places pour les Corsiérois ou les visiteurs. Concernant la route de Corsier, qui est déjà en mauvais état, la commune a décidé de repousser les travaux prévus. Et des éléments ont été enlevés pour éviter des problèmes avec les camions.

5. Divers

Un commissaire souhaiterait des informations sur le chemin piétonnier sur la parcelle 268, 270, route de Thonon, où une construction a été érigée.

Un autre commissaire ajoute qu'il existe un chemin depuis le chemin du Fournil jusqu'à la route de Thonon.

M. Ch. Lassaue confirme qu'une liaison piétonne était prévue dans le PDCom.

Cette demande avait été spécifiée lors de la demande d'autorisation de construire du motel, est-il rappelé.

M. Ch. Baumberger prend note de cette question ; l'information exacte sera communiquée lors de la prochaine séance.

Cette question est intégrée au tableau des suivis de la commission.

Un commissaire demande s'il y a du nouveau concernant le stade des Ambys.

M. Ch. Baumberger annonce que les Exécutifs et Secrétaires généraux de CoHerAn se réuniront demain soir. Ce sujet a été inscrit à l'ordre du jour de la séance.

En l'absence d'autres divers, **la Présidente** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h.

Procès-verbal : E. Maia